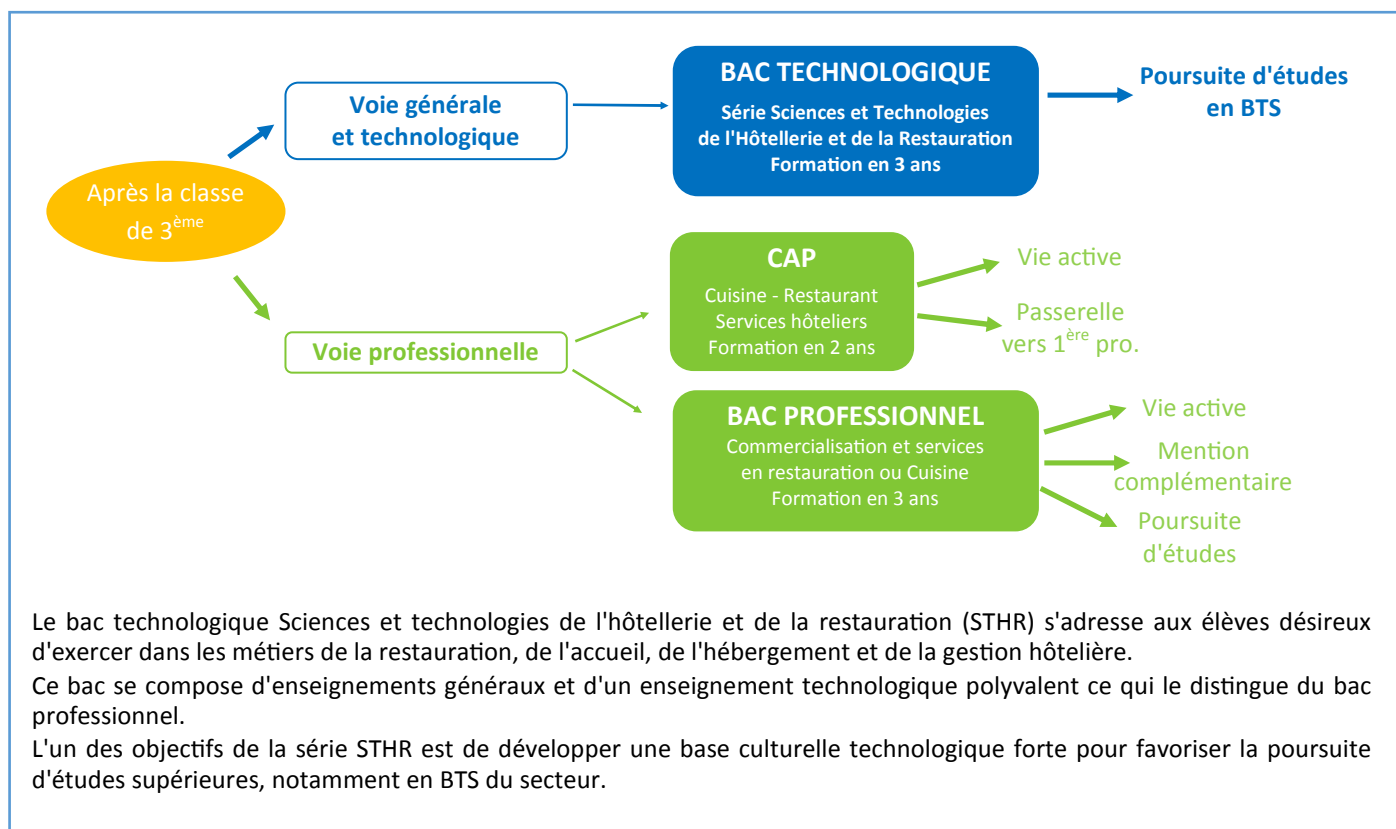


INFORMATIONS SUR LA FILIERE HOTELLERIE-RESTAURATION



INFORMATIONS UTILES SUR LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT

1- Candidature

Complétez et remettez ce dossier avec les pièces justificatives à votre établissement actuel pour le :

VENDREDI 7 AVRIL 2017 dernier délai

ATTENTION : Vous devez également indiquer votre vœu pour une seconde spécifique STHR sur **la fiche de vœu de la première phase d'affectation** (fin avril) que votre établissement actuel vous remettra, que vous soyez scolarisé(e) en établissement public ou privé.

Ce vœu doit impérativement être saisi par votre établissement actuel dans l'application Affelnet lycée avant le jeudi 4 mai 2017.

2- Entretien individuel

Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué(e) à un **entretien individuel** dans l'établissement demandé :

entre le **MARDI 2** et le **MARDI 9 MAI 2017**

3- Résultats et confirmation du vœu

Résultats du recrutement en seconde spécifique STHR : **VENDREDI 12 MAI 2017**

- Vous êtes **admis(e)** : vous confirmez votre vœu en l'indiquant en rang 1 sur la fiche de vœux de la phase principale d'affectation (fin mai) **que vous soyez scolarisé(e) en établissement public ou privé.**

- Vous êtes en **liste supplémentaire** : vous maintenez votre vœu en l'indiquant en rang 1 sur la fiche de vœux de la phase principale d'affectation (fin mai) **que vous soyez scolarisé(e) en établissement public ou privé.** Il est conseillé d'ajouter d'autres vœux pour obtenir une affectation dans une formation.

- Vous êtes **refusé(e)** : vous devez formuler d'autres demandes sur la fiche de vœux de la phase principale d'affectation.

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT ACTUEL DU (DE LA) CANDIDAT(E)

1- Envoi des dossiers : l'établissement actuel adresse le dossier de candidature de chaque candidat(e) à l'établissement d'accueil concerné au plus tard pour le JEUDI 27 AVRIL 2017

2- Saisie dans AFFELNET LYCEE lors de la première phase d'affectation

Il est impératif de saisir le vœu de 2nde spécifique STHR dans AFFELNET lors de la première phase d'affectation, du **jeudi 27 avril au jeudi 4 mai 2017**.

L'élève peut formuler **un seul vœu** : soit pour une seconde spécifique STHR, soit pour une pré affectation en voie professionnelle publique, soit pour une formation professionnelle à recrutement sur dossier.

3- Entretiens individuels

Les élèves dont le dossier est retenu seront convoqués à un entretien individuel qui se déroulera à l'établissement d'accueil entre **les mardi 2 et mardi 9 mai 2017**.

4- Résultats du recrutement en seconde spécifique STHR

L'établissement actuel de l'élève pourra informer les familles des résultats à compter du **vendredi 12 mai 2017**. Les élèves doivent être informés en amont de la nécessité d'envisager d'autres vœux de formation dès le mois de mai afin de préparer la phase principale d'affectation dans l'éventualité où ils ne seraient pas admis.

5- Saisie sur AFFELNET lors de la phase principale d'affectation - du mardi 30 mai au jeudi 8 juin 2017 (16h)

Seuls les élèves admis ou en liste supplémentaire qui confirment ce choix en vœu 1 doivent être saisis lors de cette phase d'affectation. Les élèves refusés doivent formuler d'autres vœux.

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT ACTUEL DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Classe actuelle :

Disciplines	Moyenne annuelle Année précédente	Moyenne 2 trimestres Année en cours	Observations des professeurs Année en cours
Français			
Mathématiques			
Anglais			
Autre langue vivante Préciser :			

Avis motivé du chef d'établissement

sur le projet seconde spécifique STHR du (de la) candidat(e)

A....., le.....

Signature du chef d'établissement
et cachet de l'établissement

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Décision de la commission d'examen du dossier	Décision du chef d'établissement après entretien individuel et avis du jury
<input type="checkbox"/> Convocation à l'entretien individuel <input type="checkbox"/> Candidature non retenue Signature du président de la commission d'examen du dossier :	<input type="checkbox"/> Inscrit(e) en liste principale <input type="checkbox"/> Inscrit(e) en liste supplémentaire : n° <input type="checkbox"/> Refusé(e) Signature du chef d'établissement :